

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **18 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	13(dont 1 pouvoirs)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :
11/10/2022
Date d'affichage :
11/10/2022

Objet

**7.10 REDEVANCE OCCUPATION
DOMAINE PUBLIC PLACE EGLISE
VENTE PIZZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures trente , le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Pierre SAUZET (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Vu la demande de M TINOCO José sollicitant l'occupation du domaine public place de l'Eglise afin de vendre des pizzas le jeudi soir

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** la redevance à 15€/mois pour le stationnement du camion à pizza de M TINOCO
- **DIT** que le montant peut être revu
- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
publié sur le site internet le 25/10/2022

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 19/10/2022
Le Maire,
Catherine EYRAUD

La secrétaire de séance
Josiane DURAND

